



JAFOWA

Joint Action for Farmer Organisations in West Africa

FORUM

ROPPO – PAFAO – JAFOWA

DISCUSSION N°11 « LES SYSTEMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE EN AFRIQUE DE L'OUEST » - SYNTHÈSE

Discussion Roppa-Pafao-Jafowa en ligne animée du 24 mars au 13 mai 2022. Dans la synthèse, les contributeurs sont cités entre parenthèses, [retrouvez le détail des contributions ici](#).

DÉFINITION ET POURQUOI CETTE DISCUSSION ?

Les surfaces cultivées et certifiées « bio » sont peu développées en Afrique de l'Ouest (estimées à 0,1 % au Sénégal, 0,5 % au Bénin et au Burkina Faso, 1 % au Togo). De nombreuses petites exploitations agricoles familiales ont pourtant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé humaine, sans visibilité pour le consommateur car le coût de certification par un organisme certificateur privé est inabordable.

« [La certification tierce est] inadaptée pour les petits producteurs, puisqu'elle représente un coût important et exige une certaine éducation pour pouvoir respecter les normes et standards requis » Idrissa Nacambo, agent agricole indépendant, Burkina Faso

Les systèmes de garantie participatifs (SPG) sont des **systèmes alternatifs de garantie qualité, impliquant des pairs producteurs ainsi que des consommateurs**¹. En l'absence de label national ou régional dédié à l'agriculture biologique et face à l'inadéquation des certifications étrangères, notamment européennes, la mise en place d'un SPG territorial apparaît comme **efficace et peu coûteuse**. Les expériences menées concernent majoritairement les fruits et légumes, mais elles ont été élargies à d'autres denrées : riz, jus de fruits ou purée de tomate (Afdi / Hortitechs). Le label burkinabé BioSPG pourrait aussi s'étendre à l'élevage en tenant compte du bien-être animal.

Les SPG et leurs structurations nationales sont-ils une solution pour répondre à la demande croissante en produits bio/agroécologiques sur les marchés locaux ?

RETOUR D'EXPERIENCES DE LA LABELLISATION SPG

La mise en place de la certification SPG...

Les expériences des participants au forum sont très variables. La mise en place d'une démarche qualité de type SPG débute seulement au Togo tandis qu'elle date de 2011 au Bénin avec l'appui d'Helvetas pour une première certification de l'Amap Bénin en 2014. Le pays a été précurseur en Afrique de l'Ouest. De même pour le Burkina Faso, qui, porté par le CNABio, a établi cette certification en 2013. Leur objectif commun : **recréer un système alimentaire durable centré sur la consommation de denrées agricoles locales et issues d'une agriculture écologique et responsable**. Pour cela, chaque charte SPG allie critères environnementaux,

¹ Voir la définition officielle sur www.ifoam.bio/our-work/how/standards-certification/participatory-guarantee-systems : « Les systèmes de garantie participatifs (SGP) sont des systèmes d'assurance qualité à vocation locale. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des parties prenantes et sont fondés sur la confiance, les réseaux sociaux et l'échange de connaissances. »

sociaux et économiques. Premièrement, la mise en place d'un label SPG doit améliorer la fertilité des sols et intégrer l'agroforesterie. Deuxièmement, la certification doit accroître les revenus des paysannes et des paysans, faciliter les échanges entre les différents acteurs et la sensibilisation des populations. Troisièmement, les SPG ont un impact sur l'économie locale, nationale. Ils permettent aux producteurs d'accéder aux marchés locaux et nationaux, de développer un « *patriotisme économique* » (AMSD). Les critères précis à remplir sont fixés de manière participative. Le cahier des charges du SPG Youlou Valnan au Burkina Faso a par exemple été rédigé par les producteurs eux-mêmes.

...faisant face à des contraintes fortes au démarrage

Cependant, même si la plupart des producteurs et des productrices sont satisfaits de leurs certifications, des difficultés existent. L'AnaBio a rapporté les suivantes : un **accès compliqué au foncier** (les producteurs locataires doivent quitter leur parcelle en fin de contrat, les obligeant à tout recommencer ailleurs), la **méconnaissance ou la non-reconnaissance des produits et du label SPG** par les consommateurs, la nécessité de **renforcer les connaissances sur les bonnes pratiques agricoles** innovantes, la gestion et l'organisation des exploitations et **le coût pour les producteurs**. Ces coûts de formation, de contrôle et plus généralement de structuration de la filière sont relevés par tous les contributeurs – **sans soutien des autorités publiques** -, alors même qu'ils sont supposés moindre que dans les systèmes externes.

Les défis à relever pour pérenniser la certification SPG

Les enjeux sont multiples pour rendre durables les SPG en Afrique. Les défis relèvent de trois points :

- expliquer la signification du label aux consommateurs et aux autorités afin d'en améliorer sa visibilité ;
- permettre son autofinancement (et donc ne plus reposer sur des financements extérieurs !) et sa viabilité dans le but d'accroître les actions d'animations, de contrôle et de pilotage du projet ;
- accompagner les structures cherchant la certification de la production à la consommation (voir ci-dessous les processus de suivis, d'audit participatif, de formations et d'échanges proposés par le CNABio).

« Les problèmes qui surviendront vont se résoudre cas par cas pour asseoir enfin un SPG efficace, efficient et durable. L'exemple du Burkina en est la preuve, même si tout n'est pas encore parfait. »
Ana-Bio, Togo



Examen de conformité SPG avec les bénéficiaires sur des sites de production



Echange sur le SPG CNABio et AnaBio Togo



Formation des producteurs sur le processus SPG

Les enjeux sont donc de taille, surtout que dans certains pays comme le Burkina Faso la **demande de certification est supérieure à ce que le CNABio peut gérer**. L'avantage est que le Cnabio traite avec des producteurs extrêmement motivés. Et 83 % des 805 producteurs certifiés Bio SPG sont des productrices ! (Cnabio) Le label pourrait à terme revaloriser l'image des produits locaux.

A noter que le Burkina Faso a validé début mai 2022 sa stratégie nationale de promotion de l'agroécologie et que « la mise en place d'infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie » fait partie des objectifs énoncés (CNABio).

De manière pragmatique, les SPG sont de toute façon un bon tremplin pour l'amélioration des pratiques, la construction d'une culture commune et la mise en place d'activités collectives comme les ventes groupées (Idrissa Nacambo).

LE LABEL SPG : AU CŒUR DU TRYPTIQUE « ALIMENTATION, NUTRITION ET ENVIRONNEMENT »

Manger quantitativement et qualitativement....

Les consommateurs sont à la recherche d'une **alimentation plus saine, permettant d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en ayant un impact moindre sur l'environnement**. Cette recherche de produits durables et respectueux du corps et de la terre se retrouve au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Togo et entraîne des retombées positives sur le secteur agricole. A titre d'exemple, l'Ana-Bio révèle que l'accroissement de la demande en produits labellisés SPG a poussé 50 producteurs à solliciter spontanément la certification SPG en 2021/22. Au Burkina Faso, le CNABio indique qu'en 2022, 805 producteurs et productrices étaient certifiés SPG pour une surface totale de 176,4 ha. D'autres contributeurs voient les SPG comme un **levier à même d'apporter une solution durable à la question de la malnutrition et de la pauvreté** (Cnabio, Afdi). Il revient aux ministères en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Santé, du Commerce, etc. d'inscrire les SPG dans leurs stratégies politiques, pour que des solutions innovantes émergent².

...tout en permettant une rémunération juste aux producteurs et aux autres acteurs de la chaîne

La question du prix est essentielle pour développer la certification SPG et la rendre accessible au plus grand nombre. L'Apad Sanguié au Burkina Faso a mis au point une base de données regroupant les prix des différents produits selon les unités de vente, en gros et en détail. Les marchés et les producteurs calent leurs prix sur ceux des produits conventionnels tout en permettant une marge aux revendeuses. Pour fidéliser les consommateurs, il convient aussi de garantir des volumes réguliers tout en évitant le surplus. L'Apad Sanguié se met en lien avec des exploitations labellisées Ecocert ou Bio SPG (du CNABio) afin que les consommateurs aient une offre en fruits et légumes permanente et suffisante.

Recréer du lien entre le consommateur et le produit

L'accroissement de la demande en produits labellisés SPG démontre la **confiance que les consommateurs leur accordent**. Dans certains pays comme le Bénin ou le Burkina Faso, il

² A travers le monde, les politiques agricoles ne sont pas assez axées sur la qualité /la nutrition. Le [rapport 2022 des Nations Unies sur la sécurité alimentaire dans le monde](#) (Sofi 2022) dénonce les actuelles aides agricoles qui sont très majoritairement préjudiciables à l'environnement et aux petits producteurs sans assurer une alimentation saine. La promotion d'une agriculture paysanne et agroécologique est un levier majeur dans la lutte contre la malnutrition.

y a une réelle volonté d'impliquer les consommateurs dans les instances de contrôle du label. Cela renforce les liens producteurs-consommateurs et participe à l'engouement des consommateurs en faisant tomber les préjugés (Aced).

Promouvoir le « consommer local »

La certification SPG réinvente les modes habituelles de commercialisation. En effet, les petits producteurs sont souvent court-circuités des réseaux classiques de produits biologiques du fait de l'absence de label. Les produits Bio SPG se retrouvent aujourd'hui en **boutiques spécialisées** ou sur des **marchés hebdomadaires** dédiés. Par exemple, l'AMAP Bénin a imaginé un système de commercialisation basé sur des paniers de légumes, des kiosques et l'ouverture d'une boutique (Aced). Au Burkina Faso, on recense une dizaine de boutiques à Ouagadougou, en plus des trois marchés hebdomadaires et de plusieurs boutiques par ville dans les agglomérations secondaires comme Bobo-Dioulasso, Koudougou, etc.) Ces enseignes deviennent des **vitrites du « consommer local »** et vont faciliter l'émergence de dynamiques locales, liées à la commercialisation groupée des produits certifiés SPG.



Inauguration d'une nouvelle boutique "Eco-Bio"

L'Apad Sanguié expérimente un autre système de commercialisation pour démocratiser la consommation de produits certifiés Bio SPG : des **femmes promotrices** négocient auprès de l'Union des Coopératives agroécologiques du Sanguié les quantités de produits nécessaires pour satisfaire la demande, idéalement livrées dans un point unique. Nous reviendrons vers l'Apad Sanguié pour savoir si le système s'est pérennisé.

VERS UNE STRUCTURATION NATIONALE/ SOUS RÉGIONALE DES SPG... ?

Des avantages nombreux pour l'ensemble des opérateurs de la chaîne...

Des avantages communs ressortent de cet échange. Tout d'abord, une structuration nationale des SPG donnerait **plus de poids et de légitimité au label** (AMSD). Il a été rapporté que l'emploi du terme « biologique » n'était pas encadré au Bénin, beaucoup de produits se retrouvent donc avec ce qualificatif. La méfiance des consommateurs et la faible légitimité de ces produits est renforcée par ce risque d'usurpation (Afdi, Hortitechs). Ensuite, une entité commune dans la gestion des SPG permettrait de **mieux cadrer et suivre** la démarche de certification, **d'accompagner les opérateurs** et de **faire connaître le label aux populations**. *In fine*, cela pourrait **accélérer les processus de demandes de labellisation**.

...pouvant mettre à mal les initiatives locales et l'accessibilité à la certification.

Cependant, cette structuration nationale des SPG peut présenter des inconvénients. Les coûts de structuration et de contrôle pourraient **augmenter** (AMSD). Des particularités régionales peuvent compliquer le choix de critères nationaux. Il convient aussi de **travailler sur une potentielle différenciation entre la certification Bio SPG et un label destiné à la valorisation de l'agroécologie**. L'alternative proposée un contributeur pour le Burkina Faso³ est l'utilisation du label existante « Faire Faso » pour certifier les produits issus de l'agroécologie et les différencier du label bio SPG (Autre Terre).

³ Le label Faire Faso concerne pour le moment les produits laitiers. Il est le fruit d'un partenariat entre les producteurs européens et africains, subissant la levée des quotas laitiers en Europe. Ce label a pour ambition la promotion du lait local burkinabè.

Le défi aujourd’hui : harmoniser pour mieux rayonner

A l'échelle de la sous-région, l'harmonisation des SPG serait vectrice de nouvelles opportunités de commercialisation, si la confiance qui en est le socle se maintenait effectivement d'un pays à l'autre. C'est aussi l'occasion de construire une culture commune de promotion d'une agriculture saine. Pour cela, les pays ouest-africains doivent **œuvrer à l'harmonisation d'un cahier des charges commun**, avec « *une plus forte implication des cadres de concertation régionaux pour faire ce travail* » (CNABio) tout en prenant en compte les spécificités propres à chaque pays.

« *L'harmonisation du cahier des charges SPG dans la sous-région paraît un avantage évident pour augmenter les possibilités de commercialisation rémunératrices pour ces produits.* »
Guillemette Lefort-Afdi, Karelle Coco - Fupro, Edgar Maxime Deguenon, Hortitechs, Yvan Oustalet - Afdi Nouvelle-Aquitaine/Bénin

Hélène Basquin Fané et Ilona Gordien, CFSI, 2022

Nous remercions les personnes qui ont participé à la discussion #11 :

Hamidou **Diawara** (AMSD), Idrissa **Nacambo** (agent agricole indépendant), Ana-Bio, CNABio, Gérard **Andriamandimby** (Afdi Madagascar), Feno **Rahelisoa** (Afdi Madagascar), Fanja **Ralamboranto** (Afdi Madagascar), Jean-Yves **Ramanamidona** (Afdi Madagascar), Annita **Razanadrakoto** (Afdi Madagascar), Donald **Houessou** (Aced), Sam **Bacye Tokoro** (Apad Sanguié), Souleymane **Yougbare** (CNABio), Christian **Legay** (Autre terre), Guillemette **Lefort** (Afdi Bénin/Togo), Karelle **Coco** (Fupro Bénin), Edgar Maxime **Deguenon** (ONG Hortitechs – AMAP Bénin – animateur SPG Bénin), Yvan **Oustalet** (Afdi Nouvelle-Aquitaine)

Références utiles :

[Recueil des contributions à la discussion #11](#), 2022

[Usage de pesticides dans le maraichage : un couteau double tranchant](#), Sidwaya, 12 mai 2022

[Le système participatif de garantie, une solution pertinente au Burkina Faso ?](#), Idrissa Nacambo, 2020

[La labellisation des produits locaux et de terroir](#), CFSI, 2018

[Entretien : La labellisation, une étape importante pour le passage à l'échelle](#), Hortitechs, 2019

Voir aussi les synthèses précédentes du forum de discussion :

[Approvisionnement en bio intrants](#), juillet 2021 ; [Impact de la crise Covid-19 sur la sécurité alimentaire](#), juillet 2020 ; [Mobilisation de capitaux](#), septembre 2019 ; [Revenus des femmes et suivi](#), septembre 2018 ; [La labellisation des produits locaux et de terroir](#), avril 2018 ; [La mise en marché des produits agroécologiques](#), octobre 2017 ; [Les achats institutionnels](#), décembre 2016 ; [Quelle forme juridique pour les unités de l'aval ?](#), mai 2016 ; [Conditionnement et emballage](#), janvier 2016 ; [Approvisionnement des unités de transformation](#), juillet 2015

Retrouvez les informations sur le « **consommer local en Afrique de l'Ouest** » sur www.alimenterre.org : « [Celles et ceux qui font](#) » et [Carte du réseau Pafao et de ses alliés](#)